



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°3 / 2021 - 2022

Réunion du 12 novembre 2021 tenue exceptionnellement en télé-réunion

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Guy ANDRE - Philippe BELLINET - Cyril CHAUMONT - Frédéric COTTRET
- Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY - Michel
GOTTÉ - Marc HAENEL - Gérard JANTET - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

**La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer
le classement des installations sportives tous niveaux confondus.**

DISTRICT D'ALSACE (67/68)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ KERTZFELD - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 233 01 02

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en T7 en date du 24/09/2021.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AAC en date du 07/10/2021

Elle prononce le classement de l'installation en T7 jusqu'au 24/09/2031.

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ REIPERTSWILLER - STADE DE LA FORET 1 - NNI 67 392 01 01

Cette installation était classée en T3 jusqu'au 14/10/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 en date du 08/07/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur MEINTZER, membre CDTIS, en date du 22/10/2021

Elle constate l'absence de débord du couloir d'accès côté terrain (art. 6.5) et l'absence de main courante à l'arrière des bancs de touche (art.3.9.5.1). La commission demande que soit mise en place une protection de l'aire de jeu (main courante) continue derrière les abris de touche et recommande qu'elle soit positionnée à 1 m derrière ces abris.

La zone de sécurité augmentée doit être portée à 6,00 m minimum tout le long de la ligne de but (art. 3.4).

Elle propose le classement de l'installation en T3 jusqu'au 25/11/2026, sous réserve de lever les non-conformités avant le 30/06/2022, et transmet à la CFTIS pour décision.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ ROSHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 411 01 01

Cette installation était classée en T7 jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T4 en date du 13/10/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur BAUMANN, Président de la CDTIS, en date du 13/10/2021
- ✓ Plan des vestiaires

Elle prononce le classement de l'installation en T4 jusqu'au 12/11/2031.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

➤ MULHOUSE - COMPLEXE SPORTIF DE LA DOLLER - NNI 68 224 04 01

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 20/11/2024.

La commission reprend le dossier de cette installation, mise en service le 20/11/2014, qui avait fait l'objet d'une demande de classement en Niveau 4 SYE mais qui avait été classée en Niveau 5 SYE en raison d'un test "roulement du ballon" non conforme.

Elle prend connaissance des nouveaux tests conformes réalisés le 10/11/2019 et du rapport de visite de M. Gérard BAUMANN en date du 20/02/2016.

Elle propose le classement de cette installation en T3 SYN jusqu'au 20/11/2024 et transmet à la CFTIS pour décision.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS



8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

- **KEMBS - STADE RHÉLAN 1 - NNI 68 163 02 01**

L'éclairage était classé E5 jusqu'au 27/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 05/11/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 243 lux, Rapport Emini/Maxi = 0.55, Uniformité = 0.74.

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 12/11/2023.

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Changements de niveau de classement

11.4. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

- SEDAN - STADE LOUIS DUGAUGUEZ - NNI 08 409 01 01

L'éclairage était classé E4 jusqu'au 01/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 09/11/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 1195 lux, Rapport Emini/Maxi = 0.53, Uniformité = 0.74.

Elle propose le classement de l'installation en E4 et transmet à la CFTIS pour décision.

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement
 - CRENEY PRES TROYES – STADE MUNICIPAL - NNI 10 115 01 01

Cette installation était classée T5 jusqu'au 02/07/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en T5 SYN en date du 22/10/2021 suite au changement de revêtement, conformément à l'avis préalable favorable du 11/06/2021

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur COTTRET, membre de la CRTIS, en date du 22/10/2021
- ✓ AOP en date du 23/06/2011
- ✓ Plans de l'aire de jeu
- ✓ Plan des vestiaires

Dans l'attente de la transmission du PV des essais in-situ, elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN PROV jusqu'au 25/03/2022.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- NNI 10 020 01 01 - STADE DE LA GARENNE à AVANT LES MARCILLY
- NNI 10 114 01 01 - STADE MUNICIPAL à CRANCEY
- NNI 10 129 01 01 - STADE COMMUNAL à DOSCHES
- NNI 10 164 01 01 - STADE LOUIS FAUCON à GELANNES
- NNI 10 170 01 01 - STADE MUNICIPAL à GYE SUR SEINE
- NNI 10 313 01 01 - STADE MUNICIPAL à RADONVILLIERS
- NNI 10 351 01 01 - STADE MUNICIPAL à ST MARTIN DE BOSSENAY
- NNI 10 379 01 01 - STADE DE LA GIRONDE à TORCY LE GRAND
- NNI 10 406 01 01 - STADE MUNICIPAL à VERRIERES

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

➤ ROSIERES PRES TROYES - COMPLEXE SPORTIF DE L'AUBE 1 - [NNI 10 325 02 01](#)

L'éclairage était classé E6 jusqu'au 21/07/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 13/10/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 155 lux, Rapport Emini/Maxi = 0.45, Uniformité = 0.63.

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 12/11/2023.

10.3 Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ BOURMONT - STADE PATRICK POULAIN - NNI 52 064 01 01

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 25/06/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 11/10/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AAC en date du 11/10/2021
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en T5 jusqu'au 12/11/2031.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ BOURMONT – STADE PATRICK POULAIN – NNI 52 064 01 01

L'éclairage n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 06/09/2021 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (3 par mât)
- ✓ Emh à 184 Lux
- ✓ Fu à 0.85
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,73
- ✓ Aire de jeu de 100 x 60 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement E6.

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ BIGNICOURT SUR SAULX - STADE MUNICIPAL - NNI 51 060 01 01

Cette installation est classée en T5 jusqu'au 30/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 13/10/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre CRTIS, en date du 13/10/2021
- ✓ AAC en date du 07/10/2021
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en T5 jusqu'au 12/11/2031.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

➤ BETHENY – STADE CLAUDIUS CAILLOT - NNI 51 055 02 01

Cette installation est classée T4 jusqu'au 22/04/2029.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T3 SYN en date du 06/10/2021 suite à un changement de moquette conformément à l'avis préalable favorable du 22/07/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 06/10/2021
- ✓ Test in situ en date du 31/08/2021
- ✓ AAC en date du 28/09/2021
- ✓ Plan de l'aire de jeu et des vestiaires

Elle propose le classement en T3 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

➤ NNI 51 367 01 01 - STADE MUNICIPAL à LE MESNIL SUR OGER

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **ETAIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 55 181 01 01**

Cette installation est classée en T4 jusqu'au 11/04/2023.

La Commission reprend le dossier suite à l'avis préalable du 02/11/2020 et aux réponses apportées par le propriétaire de l'installation dans son courrier de 02/08/2021, pour un changement de revêtement, passage de pelouse naturelle à un gazon synthétique.

Il est précisé sur la demande d'avis préalable que le niveau de classement souhaité est le T3 SYN.

Pièces fournies :

- ✓ L'avant-projet
- ✓ Plans de l'installation sportive (105 m x 68 m)
- ✓ Plans des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la commission propose d'émettre un avis préalable favorable pour un niveau T3 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

Elle maintient son observation concernant le classement du terrain 2.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à la date anniversaire de cette mise en service.

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

➤ **BOULIGNY – STADE BRABOIS - NNI 55 063 01 01**

Cette installation est classée en T4 jusqu'au 11/05/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en conformité des vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plans des vestiaires.

La CRTIS propose d'émettre un avis préalable favorable au projet de vestiaires en vue d'obtenir un classement de T3 et transmet à la CFTIS pour décision.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- **BOULIGNY – STADE BRABOIS - [NNI 55 063 01 01](#)**

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 27/10/2021 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 182 Lux
- ✓ Fu à 0.81
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,65
- ✓ GR 41,9
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement E6.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **BENESTROFF - STADE MUNICIPAL - NNI 57 060 01 01**

Cette installation est classée en T6 jusqu'au 06/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 en date du 21/07/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur WIRIG, membre CDTIS, en date du 21/07/2021

Elle prononce le classement de l'installation en T6 jusqu'au 12/11/2031.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

➤ **DIEBLING – STADE DE MORAY 1 - NNI 57 176 01 01**

Cette installation est classée en T5 jusqu'au 17/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la réalisation d'un arrosage intégré sur cette installation.

Le projet indique 28 arroseurs RAIN BIRD. Aire de jeu de 103 x 65 mètres (terrain enclavé entre la départementale RD910 et la salle polyvalente).

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 15/11/2021
- ✓ Plan d'implantation des arroseurs et de l'aire de jeu
- ✓ Fiches techniques

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet d'arrosage intégré.

➤ **HELLERING LES FENETRANGE – STADE MUNICIPAL - NNI 57 310 01 01**

Cette installation est classée en T5 jusqu'au 04/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la réalisation d'un arrosage intégré sur cette installation.

Le projet indique 18 arroseurs HUNTER. Aire de jeu de 105 x 68 mètres.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 20/10/2021
- ✓ Plan d'implantation des arroseurs
- ✓ Fiches techniques

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet d'arrosage intégré.

➤ **LEMBERG – STADE HOHFURST - NNI 57 390 01 01**

Cette installation est classée en T5 jusqu'au 19/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la réalisation d'un arrosage intégré sur cette installation.

Le projet indique 18 arroseurs RAIN BIRD FALCON. Aire de jeu de 100 x 62 mètres.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 09/09/2021
- ✓ Plan d'implantation des arroseurs
- ✓ Fiches techniques

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet d'arrosage intégré.

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- PV du 09/11/2021

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1 Classements fédéraux initiaux

10.2 Confirmation de classement

- **ALSTING - STADE JOSEPH AUBERTIN - NNI 57 013 01 01**

L'éclairage était classé E6 jusqu'au 23/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 03/11/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 180 lux, Rapport Emini/Maxi = 0.48, Uniformité = 0.74.

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 12/11/2023.

- **AMNEVILLE - STADE ANDRE VALENTIN - NNI 57 019 01 01**

L'éclairage est classé E4 jusqu'au 26/11/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 02/11/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 387 lux, Rapport Emini/Maxi = 0.63, Uniformité = 0.80.

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

- **COCHEREN - STADE LÉON BROM-FRANCOIS KONRADY - NNI 57 144 01 02**

L'éclairage était classé E6 jusqu'au 24/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 03/11/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 165 lux, Rapport Emini/Maxi = 0.62, Uniformité = 0.81.

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 12/11/2023.

- **LONGEVILLE LES ST AVOLD - STADE DE LA LORRAINE - NNI 57 413 01 01**

L'éclairage est classé E5 jusqu'au 26/11/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 25/10/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :
Eclairage Moyen = 238 lux, Rapport Emini/Maxi = 0.60, Uniformité = 0.79.

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 12/11/2023.

➤ **MACHEREN - STADE DE L'EUROPE 2 - NNI 57 428 01 02**

L'éclairage était classé E6 jusqu'au 22/03/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 18/10/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 178 lux, Rapport Emini/Maxi = 0.48, Uniformité = 0.65.

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 12/11/2023.

➤ **MARLY - STADE ANDRÉ DELAÎTRE 2 - NNI 57 447 01 02**

L'éclairage était classé E6 jusqu'au 25/09/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 02/11/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 147 lux, Rapport Emini/Maxi = 0.69, Uniformité = 0.83.

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 12/11/2023.

➤ **MONTIGNY LES METZ - STADE JEAN KINTZIG 1 - NNI 57 480 01 01**

L'éclairage était classé E6 jusqu'au 30/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 11/10/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 158 lux, Rapport Emini/Maxi = 0.46, Uniformité = 0.65.

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 12/11/2023.

➤ **MONTIGNY LES METZ - STADE JEAN KINTZIG 2 - NNI 57 480 01 02**

L'éclairage était classé E6 jusqu'au 30/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 11/10/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 139 lux, Rapport Emini/Maxi = 0.49, Uniformité = 0.73.

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 12/11/2023.

➤ **ST JULIEN LES METZ - STADE DE GRIMONT N°1 - NNI 57 616 01 01**

L'éclairage était classé E6 jusqu'au 16/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 11/10/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 164 lux, Rapport Emini/Maxi = 0.46, Uniformité = 0.71.

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 12/11/2023.

➤ **ST JULIEN LES METZ - STADE DE GRIMONT N°2 - NNI 57 616 01 02**

L'éclairage était classé E7 jusqu'au 18/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 11/10/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 91 lux, Rapport Emini/Maxi = 0.56, Uniformité = 0.77.

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 12/11/2023

➤ **VALMONT - STADE MUNICIPAL - NNI 57 690 01 01**

L'éclairage était classé E6 jusqu'au 22/03/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 18/10/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 148 lux, Rapport Emini/Maxi = 0.52, Uniformité = 0.72.

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 12/11/2023.

10.3 Changements de niveau de classement

➤ FORBACH - STADE DU SCHLOSSBERG 1 - NNI 57 227 01 01

L'éclairage était classé E5 jusqu'au 17/12/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E4 en date du 25/10/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 411 lux, Rapport Emini/Maxi = 0.65, Uniformité = 0.80.

Elle propose le classement de l'installation en E4 et transmet à la CFTIS pour décision.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1 Classements fédéraux initiaux

11.2 Confirmation de classement

11.3 Divers

13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ YUTZ – TERRAIN FOOT A 5 – NNI 57 757 55 01

Il s'agit d'une création pour un terrain FOOT A 5.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 22/10/2021 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 6 mâts / hauteur moyenne des feux à 5,90 m LED (2 par mât)
- ✓ Emh à 163 Lux
- ✓ Fu à 0.68
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,47
- ✓ Aire de jeu de 30 x 20 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **BULGNEVILLE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 88 079 01 02**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 05/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 28/10/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre CRTIS, en date du 28/10/2021

Elle demande de procéder au réglage de la hauteur des buts et prononce le classement de l'installation en T5 jusqu'au 12/11/2031.

➤ **NOMEXY - STADE DU 13ÈME BATAILLON 2 - NNI 88 327 01 02**

Cette installation est classée en A8 s jusqu'au 14/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A8 s en date du 02/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre CRTIS, en date du 02/11/2021

Elle relève des non-conformités majeures relatives à la sécurité des acteurs du jeu (zones de dégagement non conformes et buts non ancrés au sol). Elle suspend le classement jusqu'à la levée de ces non-conformités.

➤ **PORTIEUX - STADE HENNEQUEL - NNI 88 355 01 01**

Cette installation est classée en T6 jusqu'au 14/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 en date du 02/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre CRTIS, en date du 02/11/2021

Elle relève deux non-conformités majeures engageant la sécurité des acteurs du jeu (zones de dégagement non conformes et présence de buts mobiles non fixés au sol). Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de ces non-conformités. Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

Elle demande par ailleurs le réglage de la hauteur des buts et la mise à niveau du terrain devant ces buts.

➤ **UXEGNEY - STADE INTERCOM. PIERRE PRÉTÔT 1 - NNI 88 483 01 01**

Cette installation était classée en T4 jusqu'au 05/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 en date du 25/10/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre CRTIS, en date du 25/10/2021

Elle prononce le classement de l'installation en T4 jusqu'au 12/11/2031.

Attention vestiaires arbitres à 7, 00 m².

➤ **VINCEY - STADE MUNICIPAL - NNI 88 513 01 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 09/06/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 25/10/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre CRTIS, en date du 25/10/2021

Elle prononce le classement de l'installation en T5 jusqu'au 12/11/2031-

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **CHATENOIS - STADE PIERRE DE COUBERTIN 1 - NNI 88 095 01 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 07/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T4 en date du 28/10/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre CRTIS, en date du 28/10/2021
- ✓ Plan des vestiaires

Elle prononce le classement de l'installation en T4 jusqu'au 12/11/2031, sous réserve de rectifier la hauteur des buts.

➤ **UZEMAIN - STADE MUNICIPAL - NNI 88 484 01 01**

Cette installation était classée Foot A11 jusqu'au 30/06/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 en date du 04/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre CRTIS, en date du 04/11/2021

Elle prononce le classement de l'installation en T6 jusqu'au 12/11/2031, sous réserve de remettre les 4 barres de la main courante.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- NNI 88 095 01 02 – STADE PIERRE DE COUBERTIN 2 à CHATENOIS

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- **LE THOLY – GYMNASSE INTERCOMMUNAL - NNI 88 470 99 01**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de reclassement en Futsal 4 en date du 26/10/2021.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 26/10/2021.
- ✓ AAC en date du 17/10/1997

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 26/10/2031.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

➤ **EPINAL - STADE DE LA COLOMBIÈRE N° 1 - NNI 88 160 01 01**

L'éclairage est classé E4 jusqu'au 26/11/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 25/10/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 332 lux, Rapport Emini/Maxi = 0.64, Uniformité = 0.81.

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **GOLBEY - STADE DE LA HAIE LE DOYEN 1 – NNI 88 209 01 01**

L'éclairage est classé E5 jusqu'au 30/06/2021

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement E5 en date du 17/11/2021

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 240 lux, Uniformité = 0.83, Rapport Emini/Maxi = 0.63

Elle prononce le classement de l'installation E5 jusqu'au 12/11/2023.

➤ **ST DIE DES VOSGES - STADE ÉMILE JEANPIERRE - NNI 88 413 01 01**

L'éclairage est classé E4 jusqu'au 29/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 21/10/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 352 lux, Rapport Emini/Maxi = 0.75, Uniformité = 0.91.

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **CAPAvenir VOSGES - STADE ROBERT SAYER - NNI 88 465 01 01**

L'éclairage est classé E5 jusqu'au 26/11/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 25/10/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 265 lux, Rapport Emini/Maxi = 0.72, Uniformité = 0.85.

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 12/11/2023.

10.3. Changement de niveau de classement

➤ **GOLBEY - STADE DE LA HAIE LE DOYEN 2 – NNI 88 209 01 02 (mise à jour)**

L'éclairage est classé E7 jusqu'au 29/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement E6 en date du 12/10/2020

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 165 lux, Uniformité = 0.7, Rapport Emini/Maxi = 0.42

Elle prononce le classement de l'installation E6 jusqu'au 12/11/2023.

➤ **CAPAvenir VOSGES - STADE ARMAND LEDERLIN - NNI 88 465 02 01**

L'éclairage était classé E7 jusqu'au 24/07/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 25/10/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 271 lux, Rapport Emini/Maxi = 0.54, Uniformité = 0.76.

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 12/11/2023.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

**Président de la CRTIS
Michel GENDRON**